

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021

Cadre réservé à l'administration

Classe pour l'année scolaire 20-21

6<sup>ème</sup> .....



**Collège Maurice Genevoix** 11, rue d'Arcueil 92120 Montrouge 01 49 65 65 30

ce.0921504k@ac-versailles.fr

Identification de l'élève						
NOM:		Prénoms :				
Sexe : □ Masculin □ Féminin		Né(e) le : / / 20	à			
Nationalité :						
Signatures des responsables légaux :						
le père : la mère :		autre responsable légal :				
Scolarité à la rentrée 2020						
Régime : □ Externe □ Demi-pensionnaire						
Langues vivantes	□ ANGLAIS LV1					
	□ ALLEMAND LV1 (bilangue de	continuité)				
inscription au collège vaut acceptation du règlement intérieur de l'établissement par l'élève et ses représentants légaux.						
Pièces à joindre au dossier d'inscription :						

- □ photocopie intégrale du livret de famille (page parents et tous les enfants à charge)
- + en cas de séparation ou de divorce :
- □ photocopie de la page du jugement attribuant la garde de l'enfant
- □ 1 photo d'identité récente (nom prénom de l'élève au dos)
- □ **Attestation d'assurance** (au plus tard mi-septembre)
- □ **RIB / IBAN** (conservé au service d'intendance)
- □ La fiche d'urgence non confidentielle (pour l'infirmière du collège)
- □ photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- □ photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone ou quittance de loyer)
- □ 1 chèque facultatif à l'ordre :
  - du Foyer Socio-Educatif (association loi 1901)

ou/et de la caisse de solidarité du collège (collège)

Ce chèque, du montant que vous souhaitez, permettra de financer des projets éducatifs ou pédagogiques, et de réduire le coût des sorties et des voyages scolaires.

## À conserver par la famille :

- -La liste des fournitures scolaires
- -La brochure « Pass +92 » du conseil départemental
- -Le règlement intérieur
- -Le guide Onisep de l'entrée en 6ème
- \* Documents remis à la rentrée par le professeur principal

**POUR LES ELEVES DE 6è:** 

## **MARDI 1er SEPTEMBRE 2020** à 8h30

(8h30-12h00 /14h00-16h30 - Pas de cantine)

## Une réunion avec les parents aura lieu samedi 05 septembre

(modalités et horaires indiqués le jour de la rentrée)

> Début de la cantine : le 3 septembre 2020 Photo scolaire: courant septembre 2020

DÉBUT DES COURS SELON L'EMPLOI DU TEMPS : le jeudi 3 septembre

Pour tous renseignements concernant la bourse et la cantine, contacter la gestionnaire du collège au 01 49 65 65 36

## SCOLARITÉ DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Année scolaire	Classe	Nom et adresse de l'école fréquentée					
2019 – 2020							
2018 – 2019							
Classe(s) redoubl	ée(s) en prima	ire:					
		ENFANTS À CHARGE					
Nombre total d'enfants à charge pour les responsables légaux de l'élève :							
NOM – Prénon	1	Nom et adresse de l'établissement fréquenté En 2019 - 2020	Classe	Régime (interne, DP, externe)	Année de naissance		
Information concernant les données personnelles collectées  Ces données à caractère personnel sont collectées de façon réglementaire dans le cadre des missions du service public du collège. Elles seront utilisées pour renseigner et compléter la « base de données élèves » et archivées dans le dossier scolaire de l'élève, uniquement consultable par le personnel administratif et pédagogique de l'établissement. Conformément au R.G.P.D. (Règlement n°2016/679 du parlement européen et du Conseil, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en adressant un courrier au chef d'établissement, responsable des traitements, à l'adresse suivante : ce.0921504k@ac-versailles.fr Suite à votre demande vous pourrez contacter le DPO académique à l'adresse suivante dpd@ac-versailles.fr ou par voie postale au 3 Bd de Lesseps- 78017 Versailles. Si après avoir formulé une demande, vous estimiez ne pas avoir obtenu de réponse suffisante, vous pouvez contacter la CNIL par voie postale à l'adresse suivante : CNIL-3 place de Fontenoy- TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07							
Information concernant les photographies de classes							
Le collège organise, à la rentrée scolaire, des photos de classe, où votre enfant sera photographié seul et en groupe.							

Le collège organise, à la rentrée scolaire, des photos de classe, où votre enfant sera photographié seul et en groupe.

La photographie de votre enfant effectuée à cette occasion (que vous choisissiez de l'acheter ou pas) sera également utilisée pour les documents internes du collège et pour la « fiche d'identité élève » sur l'espace numérique de travail. Elle sera conservée pendant un an minimum, mais pas au-delà de la durée de la scolarité de la scolarité de votre enfant dans l'établissement.

Conformément au droit exclusif de chacun sur son image et sur l'usage qui en est fait, vous pouvez refuser de donner votre consentement à l'utilisation de l'image de votre enfant :

J'autorise le collège à prendre mon enfant en photographie lors des « photos de classe » et à utiliser son image dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Signatures des responsables légaux :

# Responsables légaux de l'élève

	1 <sup>er</sup> représentant légal (à contacter en priorité)	2º représentant légal				
NOM - Prénom						
(en majuscules)						
	Responsable financier : □ oui - □ non	Responsable financier : □ oui - □ non				
Lien de parenté	□ Père	□ Père				
	□ Mère	□ Mère				
	☐ Autre cas (préciser) :	☐ Autre cas (préciser) :				
A december 124						
Adresse complète						
0.1						
Code postal / Commune						
A .l						
Adresses mail						
Tálánhana damiaila						
Téléphone domicile						
Téléphone portable						
relephone portable						
Téléphone travail						
relephone travail						
Accepte de recevoir des SMS	□ oui - □ non	□ oui - □ non				
·						
Cituation / amplei	□ occupe un emploi	□ occupe un emploi				
Situation / emploi	□ chômage	□ chômage				
	□ préretraite - retraite	□ préretraite - retraite				
	□ autre situation	□ autre situation				
Profession						
11010001011						
	Code (voir tableau) :	Code (voir tableau) :				
	Code (row lacteday)	Court (von tastean):				
Nom et adresse de						
l'employeur						
		L				
Informations	N° de Sécurité sociale (15 chiffres) :					
complémentaires	N° de Sécurité sociale (15 chiffres):					
complementaries	Centre de sécurité sociale :					
	Assurance scolaire : □ OUI □ NON N° de	Assurance scolaire : □ OUI □ NON N° de Police :				
	Nom, téléphone et adresse de la compagnie d'assurance :					
	Nom, téléphone et adresse du médecin traitant :					
Coordonnées aux	□ j'autorise	□ j'autorise				
associations de parents	□ je n'autorise pas	□ je n'autorise pas				
d'élèves						
	L'établissement à communiquer mes	L'établissement à communiquer mes				
	coordonnées(électroniques) aux associations	coordonnées(électroniques) aux associations de				
	de parents d'élèves *	parents d'élèves *				
	*of article D11	168 Code de l'Education, créé par décret n°2006-935 du 28/06/2006				

### CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

## **AGRICULTEURS**

10 - Agriculteurs exploitants

## **ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS**

- 21 -Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

## CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES 31 - Professions libérales

- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs et assimilés
- 35 Professions de l'information des arts et des Spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux
- d'entreprise
- 38 -Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

### PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- **42 –** Instituteurs et assimilés **43 –** Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise, employés de commerce

- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers

### **OUVRIERS**

- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles

#### RETRAITÉS

- 71 Anciens agriculteurs
- 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entrepr.
- 73 Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Anciens employés et ouvriers

#### **AUTRES INACTIFS**

- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Inactifs divers (autres que retraités)

## Information concernant les coordonnées des familles (renseignées ci-dessus) :

Conformément aux dispositions de l'article 371-1 du code civil, l'autorité parentale est en principe exercée conjointement par les père et mère, quelle que soit leur situation (mariés ou non, séparés, divorcés...). Les écoles et établissements scolaires doivent pouvoir entretenir avec les 2 parents les relations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. Lorsque l'autorité parentale a été confiée à 1 tiers par le juge aux affaires familiales, celui-ci dispose des mêmes droits et devoirs dans ses rapports avec l'institution scolaire. En conséquence, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année mentionnera les coordonnées des deux parents. Lorsque 2 adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le sont aux 2 adresses. En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone au cours de l'année scolaire, les familles se doivent d'en informer l'établissement le plus rapidement possible afin de pouvoir être contactées si besoin. En cas de déménagement, une copie d'un justificatif officiel (facture EDF, téléphone ou quittance de loyer) sera demandée.

## DOSSIER COMPLET À RENDRE AU COLLÈGE AVANT LE 26 JUIN 2020

Pour tous renseignements, se rendre sur le site du collège : www.clg-genevoix-montrouge.ac-versailles.fr

## Vous y trouverez:

- La fiche d'urgence à compléter
- Un dossier PAI (protocole d'accueil individualisé) pour les élèves concernés

Informer dès l'inscription le chef d'établissement concernant les mises en place nécessaires de PPS et PAP

# Réception des familles au collège :

École Buffalo: mardi 23 juin

École A. Briand et autres écoles : mercredi 24 juin

École N. Boileau : jeudi 25 juin